

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **1er avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN

arrêté au 31/12/2018

(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	69 138 444	82 192 603
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 161 390	5 115 743
b - Obligations et Valeurs assimilées		63 977 054	77 076 860
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		53 793 186	58 396 732
a - Placements monétaires	3-3	29 273 174	30 950 494
b - Disponibilités	3-5	24 520 012	27 446 238
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	131 997	84 507
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		123 063 627	140 673 842
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	101 939	100 152
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	327 014	324 835
TOTAL PASSIF		428 953	424 987
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	116 904 947	134 843 408
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 729 726	5 405 448
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		823	1 240
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 728 904	5 404 208
ACTIF NET		122 634 674	140 248 855
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		123 063 627	140 673 842

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2018

(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 552 440	4 218 198
a - Dividendes		201 648	156 220
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 350 793	4 061 978
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	4 258 800	2 800 017
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 811 240	7 018 215
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 286 060	-1 143 241
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 525 180	5 874 974
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-202 506	-488 409
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 322 674	5 386 565
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 593 771	17 643
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 728 904	5 404 208
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 593 771	-17 643
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		102 662	46 592
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		151 931	394 272
* Frais de négociation de titres		-1 116	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 576 152	5 827 429

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	7 576 152	5 827 429
a - Résultat d'exploitation	7 322 674	5 386 565
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	102 662	46 592
c - +/- values réalisées sur cession de titres	151 931	394 272
d - Frais de négociation de titres	-1 116	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-5 443 523	-4 675 182
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	306 413 571	258 217 476
* Capital	294 660 031	249 078 374
* Régularisation des sommes non distrib.	174 462	77 265
* Régularisations des sommes distrib.	11 579 078	9 061 837
b - Rachats	-326 160 382	-224 653 639
* Capital	-312 818 203	-215 881 098
* Régularisation des sommes non distrib.	-208 228	-44 923
- Régularisation des sommes distrib.	-13 133 951	-8 727 619
VARIATION DE L'ACTIF NET	-17 614 182	34 716 084
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	140 248 855	105 532 771
b - En fin de l'exercice	122 634 674	140 248 855
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 364 083	1 027 075
b - En fin de l'exercice	1 180 394	1 364 083
VALEUR LIQUIDATIVE	103,893	102,815
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,90%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2018

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 69 138 444 Dinars contre 82 192 603 Dinars au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018^(*)	31/12/2017
Coût d'acquisition	67 047 733	79 676 782
- Obligations et valeurs assimilées	61 968 817	74 597 866
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	5 078 916
Plus ou moins values potentielles	166 260	63 597
-Obligations et valeurs assimilées	83 786	26 770
- Actions SICAV Obligataires	82 474	36 826
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 924 451	2 452 224
Total	69 138 444	82 192 603

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 552 440 Dinars au 31/12/2018 contre un montant de 4 218 198 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Revenus des Obligations	2 334 663	2 332 681
-Revenus des Bons de trésor Assimilables	2 016 130	1 729 297
- Revenus des titres OPCVM	201 648	156 220
Total	4 552 440	4 218 198

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 29 273 174 Dinars contre 30 950 494 Dinars au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018^(*)	31/12/2017
- Certificats de dépôts	29 244 904	30 859 877
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	28 270	90 617
TOTAL	29 273 174	30 950 494

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 258 800 Dinars au 31/12/2018 contre 2 800 017 Dinars au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Intérêts du compte courant	196 818	78 632
- Intérêts des Placements à terme	1 238 446	1 070 699
- Intérêts des Certificats de Dépôt	2 823 536	1 650 686
Total	4 258 800	2 800 017

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 24 520 012 Dinars contre 27 446 238 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Avoirs en banque	17 381 134	11 513 317
- Sommes à l'encaissement	24 806 935	21 969 730
- Sommes à régler	-28 894 678	-31 314 026
- Intérêts courus/Cpte courant	77 611	36 656
- Dépôt à termes	11 000 000	25 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	149 010	240 561
Total	24 520 012	27 446 238

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 131 997 dinars au 31/12/2018 à contre un solde de 84 507 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Retenue à la source sur BTA	131 997	84 507
Total	131 997	84 507

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2017	
- Montant	134 843 408
- Nombre de titres	1 364 083
- Nombre d'actionnaires	1 039
Souscriptions réalisées	
- Montant	294 834 493
- Nombre de titres	2 980 796
- Nombre d'actionnaires nouveaux	570
Rachats effectués	
- Montant	-313 026 431
- Nombre de titres	3 164 485
- Nombre d'actionnaires sortants	584
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	102 662
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	151 931
- Frais de négociation de titres	-1 116
Capital au 31/12/2018	
- Montant	116 904 947
- Nombre de titres	1 180 394
- Nombre d'actionnaires	1 025

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice	5 728 904	5 404 208
Sommes distribuables des exercices antérieurs	823	1 240
Total	5 729 726	5 405 448

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 101 939 Dinars contre un solde de 100 152 Dinars au 31/12/2017, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Gestionnaire	86 300	84 767
- Dépositaire	15 639	15 385
Total	101 939	100 152

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 327 014 Dinars au 31/12/2018 contre un solde de 324 835 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et Honoraires à payer (CAC)	28 976	26 648
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7 637	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	10 130

- CMF à payer	12 391	12 280
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	37 641	38 941
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	18 580	17 540
TOTAL	327 014	324 835

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 286 060 contre 1 143 241 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	1 102 337	979 921
- Rémunération du dépositaire	183 723	163 320
Total	1 286 060	1 143 241

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 202 506 au 31/12/2018, contre 488 409 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	25 000	22 000
- Redevance CMF	154 388	138 407
-Autres charges/ Services bancaires	34	69
- TCL	23 084	18 306
-Contribution conjoncturelle	-	309 627
Total	202 506	488 409

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2018 s'élève à 1 102 337 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d' « Attijari Bank » au titre de l'année 2018 s'élève à 183 723 Dinars TTC.

4-3 Données par action

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Total des revenus des placements	7,465	5,145	4,658	5,559	5,110
Charges de gestion des placements	-1,090	-0,838	-0,515	-0,633	-0,558
Revenu nets de placements	6,375	4,307	4,143	4,926	4,552
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,172	-0,358	-0,124	-0,161	-0,143
Résultat d'exploitation	6,204	3,949	4,020	4,766	4,409
Régularisations du résultat d'exploitation	-1,350	0,013	0,225	-0,679	-0,133
Sommes distribuables de l'exercice	4,854	3,962	4,244	4,087	4,276
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,087	0,034	0,208	0,077	0,303
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	0,129	0,289	-0,144	-0,097	-0,467
Frais de négociation de titres	-0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociation	0,215	0,323	0,064	-0,020	-0,164
Résultat net de l'exercice	6,418	4,272	4,083	4,746	4,245
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,215	0,323	0,064	-0,020	-0,164
Régularisation du résultat non distribuable	-0,029	0,024	-0,008	0,004	0,023
Sommes non distribuables de l'exercice	0,187	0,347	0,056	-0,016	-0,141
Distribution de dividendes	3,962	4,244	4,087	4,276	4,080
Valeur liquidative	103,893	102,815	102,751	102,538	102,743

4-4 Ratios de gestion des placements

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Actif Net Moyen	154 383 670	138 406 903	99 541 297	108 984 341	125 579 578
Total charges / actif net moyen	0,964%	1,179%	0,659%	0,666%	0,667%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,833%	0,826%	0,531%	0,531%	0,531%
autres charges / actif net moyen	0,131%	0,353%	0,128%	0,135%	0,136%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,743%	3,892%	4,147%	3,998%	4,195%

4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2018 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2017	79 676 782	2 452 224	63 597	82 192 603	
Acquisitions de l'année	245 070 666			245 070 666	
Obligations & Valeurs assimilés	245 070 666			245 070 666	
Actions SICAV	-			-	
Cession et remboursement de l'année	-257 699 715			-257 699 715	151 931
Obligations & Valeurs assimilées	-257 699 715			-257 699 715	151 931
Actions SICAV	-			-	-
Variation des +/- values latentes			102 663	102 663	
Actions SICAV			45 648	45 648	
Obligations & Valeurs assimilés			57 015	57 015	
Variation intérêts courus		-527 773		-527 773	
Solde au 31/12/2018	67 047 734	1 924 451	166 260	69 138 444	151 931

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2018

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
Obligations		27 894 961,319	28 712 814,900	23,33%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	799 400,000	808 185,078	0,66%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 050 000,000	1 063 617,206	0,86%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 200 000,000	1 207 979,836	0,98%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 663 838,685	1,35%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	400 000,000	404 087,233	0,33%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 655 793,973	1,35%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 669 204,165	1,36%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	246 400,000	257 057,442	0,21%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 200 000,000	1 201 417,644	0,98%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 051 960,548	0,85%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 600 000,000	1 656 572,493	1,35%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	400 000,000	422 122,959	0,34%
CIL 2014/2	1 761	70 440,000	74 382,478	0,06%
CIL 2017/1	5 000	400 000,000	412 526,466	0,34%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	800 000,000	823 473,973	0,67%
HL 2015-01	5 000	400 000,000	416 930,192	0,34%
HL 2016-01	20 000	1 200 000,000	1 237 625,425	1,01%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000,000	209 003,836	0,17%
STB 2008/2	8 000	350 000,000	365 756,712	0,30%
UIB 2009/1	20 000	200 000,000	203 866,302	0,17%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	487 500,000	496 049,014	0,40%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	400 000,000	423 225,863	0,34%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	1 000 000,000	1 035 005,644	0,84%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 399 200,000	1 427 028,593	1,16%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	527 448,000	0,43%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	312 500,000	323 715,326	0,26%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	60 000,000	62 321,754	0,05%
BH 2009	50 000	2 305 000,000	2 305 370,190	1,87%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	200 000,000	203 358,312	0,17%
BTK 2009	5 000	100 000,000	104 894,898	0,09%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	75 000,000	75 532,081	0,06%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 047 595,946	0,85%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	2 000 000,000	2 089 977,425	1,70%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	225 000,000	229 714,484	0,19%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 500 000,000	1 540 709,589	1,25%

EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	8 356,250	8 917,871	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	238,750	254,797	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	239,575	254,904	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	19,166	20,393	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	21,562	22,941	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	12,002	12,747	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	826,460	877,165	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	896,133	951,113	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	766,398	813,419	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	982,623	1 042,909	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	360,000	382,423	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	1 802,400	1 914,453	0,00%
BTA		34 073 856,400	35 264 238,969	28,66%
BTA6% JUIN 2023	19 700	18 679 540,000	19 246 234,797	15,64%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 423 840,000	3 545 086,465	2,88%
BTA6.7%AVRIL2028	6 518	6 355 050,000	6 622 740,875	5,38%
BTA6.7%AVRIL2028	2 000	1 889 800,000	1 977 701,573	1,61%
BTA6.7%AVRIL2028	3 800	3 725 626,400	3 872 475,259	3,15%
TITRES OPCVM		5 078 916,404	5 161 389,961	4,19%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 123 944,416	1,73%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	538 658,758	0,44%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 498 786,787	2,03%
Certificats de Dépôt		29 244 904,481	29 273 174,064	23,79%
CD11/12/18_90J_1MD_10.70%_ATTIJARI LEASING	1	979 157,536	983 923,045	0,80%
CD28/11/18_90J_2MD_10.70%_MODERNLEASING	1	1 958 315,072	1 973 804,892	1,60%
CD29/12/18_40J_1MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	992 733,278	993 273,700	0,81%
CD29/12/18_40J_1MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	992 733,278	993 273,700	0,81%
CD30/12/18_40J_4MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 970 933,113	3 972 373,911	3,23%
CD30/12/18_40J_5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	4 963 666,391	4 965 467,388	4,03%
CD30/12/18_40J_5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	4 963 666,391	4 965 467,388	4,03%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%
Dépôt à terme		11 000 000,000	11 149 010,191	9,06%
DAT05/11/18_6MD_90J_8.97%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000,000	6 067 238,14	4,93%
DAT10/10/18_5MD_90J_8.99%_ATTIJARIBANK	1	5 000 000,000	5 081 772,05	4,13%
Total Portefeuille Titres,Placements monétaires et Dépôts à terme		107 292 638,604	109 560 628,085	89,03%

(*) La valeur totale des certificats de dépôt émis par Attijari Bank s élève à 26 315 446 dinars dont un montant de 9 433 937 dinars garanti par la BIAT et 9 433 937 garanti par la BT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe **(b)** de la note **(2.2)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

L'efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La convention de dépositaire conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et « **ATTIJARI BANK** » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. À ce titre, la rémunération d'« **Attijari Bank** » au titre de l'année 2018, s'élève à 183 773 Dinars TTC.

2. La convention de gestion conclue entre la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » et la société « **ATTIJARI GESTION** » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « **ATTIJARI GESTION** » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien. A ce titre, la rémunération d'« **ATTIJARI GESTION** » au titre de l'année 2018, s'élève à 1 102 337 Dinars TTC.

II. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de comptes à terme ont été effectués durant l'exercice 2018 pour un montant global de 73 000 000 dinars. Les taux de ces placements varient entre 6,88% et 8,99%.

2. Des placements auprès d'« **ATTIJARI BANK** » sous forme de certificats de dépôt ont été effectués durant l'exercice 2018 pour un montant global de 989 000 000 dinars. Les taux de rémunération de ces placements varient entre 5,73 % et 8,29%.

3. L'achat des BTA au cours de l'année 2018 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 248 619 462 Dinars.

4. La vente des BTA au cours de l'année 2018 auprès d'« ATTIJARI BANK » pour un montant global de 255 831 823 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 15 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED